

Tous les Sénateurs & les Nonces, qui ont composé la Diette de Convocation, sont retournés dans leurs Provinces, où ils tiennent désormais les Diétines de relation, qui seront suivies de l'envoi des Univerfaux pour la Diette d'Élection & pour la tenuë de cette Diette. On s'y attend à bien des altercats. Aussi, l'orage prêt à fondre sur la Pologne, porte nombre de Familles distinguées à s'en retirer & à passer en *Saxe*, d'où l'on apprend que le Gouvernement les accueille d'une manière des plus favorables. Le Prince-Primat ne voit guères cette sortie de bon œil.

Dans une audience de congé que prit le 7<sup>e</sup> Juin, de ce Chef de la République, le Marquis de Paulmy-d'Argenson, Ambassadeur de France, il lui déclara formellement, que le Roi son Maître, regardant comme illégitime & contre les Loix la Diette de Convocation alors subsistante, & qu'il étoit inutile que son Ministre s'arrêtât plus long-tems à Varsovie, le Primat lui a répondu, que cette Diette représentant la République assemblée selon les loix, ne reconnoissoit pas non plus pour Ambassadeur l'Envoyé de Sz Maj. Très-Chrétienne. Il y eut là-dessus des paroles fort vives entre-eux, & leurs adieux l'ont fait bien paroître; puisque le Primat dit froidement à l'Ambassadeur *Adieu Mr. le Marquis*, & ce Ministre lui a répliqué en des termes équivalents, *Adieu Mr. l'Archevêque de Gnesne*. Lorsque Mr. de Paulmy-d'Argenson s'est retiré, la Garde ne lui a point présenté les armes &, contre le cérémonial usité, n'a point battu au champ. Il est parti dès le lendemain pour sa Cour avec ses propres chevaux, le Primat ayant fait défense au Maître de la Poste de lui en fournir. Le